

Les structures d'accompagnement et d'hébergement des entreprises

Producteurs : APUR
Droits d'usage et de diffusion : mise à disposition en Open Data sous licence ODbL

1 DEFINITION

La base de données mise à disposition par l'Apur et décrite ci-après recense les structures d'hébergement des entreprises, existants et en projet, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris en septembre 2016.

Ce travail a été initié dans le cadre de l'étude sur l'offre de locaux d'activités de la Ville de Paris publiée en novembre 2014 <http://www.apur.org/note/offre-locaux-activites-ville-paris-levier-nouvelle-economie>. Le travail d'assemblage et de documentation des données a été poursuivi en 2016 et la présente mise à jour coïncide avec la mise en ligne sur le site web de l'Apur de l'étude réalisée en partenariat avec Paris&Co « *L'innovation à Paris et dans la Métropole du Grand Paris – Données sur les startups, les lieux, les méthodes* » et de sa synthèse.

Généralistes ou spécialisées, les structures d'hébergement des entreprises évoluent pour répondre aux attentes des entreprises et déploient de plus en plus un parcours résidentiel au-delà de la période des 0 à 3 ans. Les entreprises sont également nombreuses à intégrer des espaces de travail collaboratif : espaces de coworking ou atelier de fabrication numérique.

Les typologies des lieux proposées doivent être considérées comme **des clés de lecture indicatives**.

La fonction des lieux renvoie principalement à la notion de parcours d'entreprise : incubateur et pépinière pour les jeunes start-up ou les entreprises qui ont besoin d'accompagnement, hôtel d'entreprises ou d'activités pour les moins jeunes. Les accélérateurs ont été ajoutés à ces catégories. S'ils n'hébergent pas les entreprises ou alors seulement le temps d'un programme d'accélération pour lever des fonds, ils font désormais partie de l'écosystème métropolitain de l'innovation.

Les porteurs à l'origine du lieu reflètent la diversité des lieux. Leur histoire explique en partie leurs spécificités actuelles : missions, objectifs, modèles économiques.

Etendue géographique

La base mise à disposition recense les structures d'hébergement des entreprises situées dans les communes de la Métropole du Grand Paris, ainsi que de manière indicative dans le reste de la région Ile-de-France.

Contraintes géographiques et topologiques

Néant

Identification et clés

Identification informatique : L'identifiant des structures d'hébergement des entreprises (ID) comme identifiant unique

Jeux de données associés

Le jeu de données sur les structures d'accompagnement et d'hébergement des entreprises complète les jeux de données sur les espaces de travail collaboratifs et les réseaux et structures d'appui à l'innovation.

2 CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES

Type de donnée

Les données « structures d'hébergement des entreprises » sont des données graphiques ponctuelles et descriptives.

Définition des attributs

Attributs pour les « structures d'hébergement des entreprises »

DESCRIPTIF DES VARIABLES	
NOM	Nom de la structure
MGP	MGP : lorsque la structure est située dans la Métropole du Grand Paris ; reste RIF : sinon
MGP_EPT	Numéro de l'Etablissement Public Territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris.
DEPARTEMENT	
COMMUNE	
CODE_POSTAL	
ADRESSE	
FONCTIONS	La typologie distingue ou combine : I : incubateur PE : pépinière HE : hôtel d'entreprises HA : hôtel d'activités ACC : accélérateur U : PEPITE (Université) Et le cas échéant (programmes mixtes) : CW : espace de coworking FAB : atelier de fabrication numérique COUV : couveuse PTCE : Pôle territorial de coopération économique (ESS) (Pour plus de précisions, se référer à l'étude.)
PORTEUR_ORIGINE	La typologie par porteurs d'origine proposée : Structures académiques ou scientifiques : - Allègre : incubateur « Allègre » - Ecole ingé : école d'ingénieur - Ecole : autre école Collectivités locales et chambres consulaires : - Collectivités - CCI Entreprises ou investisseurs privés : - Entreprise : grandes entreprises - Finance : banques, fonds d'investissement Autres (Pour plus de précisions, se référer à l'étude.)
m2	Surface totale du lieu en m ² (toutes fonctions confondues). Appréciation de la capacité du lieu. Variable à consolider.
ETAT	existant ou projet
COORD_X	coordonnée X du point en Lambert 93
COORD_Y	coordonnée Y du point en Lambert 93

3 ORIGINE ET MISE A JOUR :

Système de projection

Dénomination : RGF 93 - Lambert 93 (Code EPSG : 2154)

Sources

Il s'agit d'un assemblage de données de sources très diverses : Ville de Paris, Paris&Co, P3MIL, internet

Producteurs

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Contribution

Votre contribution pour corriger, compléter, enrichir les données est la bienvenue en utilisant le contact ci-après : www.apur.org en indiquant en objet « OpenData, Structures d'hébergement des entreprises ».

Liens vers d'autres sites

Site de la Paris Région Entreprise <http://map.paris-region.com/>

4 FORMATS DE DIFFUSION

Implémentation au format ShapeFile

Format : ShapeFile (Standard ESRI)

Nom du fichier : .shp

Implémentation au format GeoJSON

Format : GeoJSON

Nom du fichier : .geojson

Implémentation au format Excel

Format : XLS

Nom du fichier : HEBERGEMENT_ENTREPRISES.XLSX

5 LICENCE DE REUTILISATION DES DONNEES

Afin de déterminer les droits et les devoirs des réutilisateurs de cette donnée, l'Apur a adopté la même licence que la Ville de Paris pour ses données disponibles en Open Data sur son site (<http://opendata.paris.fr/>) et qui est adaptée de la licence ODbL (Open Database Licence) de l'Open Knowledge Foundation.

En téléchargeant ces données mises à disposition sur le site internet de l'Apur, vous validez les conditions de réutilisation de ces données.

Résumé de la licence

Attention : ce résumé n'est pas un contrat de licence en soit mais uniquement un élément informatif, seul le texte complet du contrat de licence fait foi :

http://opendata2.paris.fr/opendata/document?id=78&id_attribute=48

Vous êtes libres :



De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.



De créer : produire des créations à partir de cette base de données.



D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Aussi longtemps que :

Vous mentionnez la paternité : Vous devez mentionner la source et la date de la dernière mise à jour de la base de données pour toute utilisation publique de celle-ci, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données originale. Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Vous partagez aux conditions identiques : si vous utilisez publiquement une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, vous devez aussi offrir cette base de données adaptée selon les termes de la licence ODbL.

Vous gardez ouvert : si vous redistribuez la base de données, ou une version modifiée de celle-ci, alors vous ne pouvez utiliser de mesure technique restreignant la création que si vous distribuez aussi une version sans ces restrictions.

Responsabilité

- « L'Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Producteur », sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.
- Le « Producteur » garantit qu'il met à disposition gratuitement « l'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « l'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « l'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.
- Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « l'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « l'Information », sa source et sa date de mise à jour.

Définitions

- Producteur : Il s'agit de l'entité qui produit « l'Information » et l'ouvre à la réutilisation dans les libertés et les conditions prévues par cette licence.
- Réutilisateur : Il s'agit de toute personne physique ou morale qui réutilise « l'Information » conformément aux libertés et aux conditions de cette licence.
- Information : Il s'agit des données ou des informations proposées à la réutilisation dans les libertés et les conditions de cette licence.